



université PARIS-SACLAY

LE PROGRAMME MICEFA

Le programme de mobilité Franco-Américain de la Mission Interuniversitaire de Coordination des Échanges Franco-Américains (MICEFA) vous permet d'effectuer un séjour d'études d'un semestre aux Etats-Unis ou au Canada anglophone en étant exempté des droits d'inscription dans l'université américaine.

A votre retour, vous validerez le diplôme auquel vous êtes inscrit à l'UVSQ.

En savoir plus sur le programme MICEFA :

- » Présentation du programme MICEFA et de ses partenaires américains (PPT 2019)
- » Site Internet MICEFA
- » Brochure 2021/2022
- » Tous les documents en téléchargement sur le site de la MICEFA (y compris les "disciplines possibles par université partenaire")

[Préparer sa candidature](#)

» **Inscrivez-vous au Test of English as a Foreign Language (TOEFL)**

Attention, en fin d'année, beaucoup d'étudiants s'inscrivent au test, il est donc conseillé de s'inscrire dès le mois de septembre (frais d'inscription : 245 \$).

Un score minimum de 80 sur 120 points est exigé, cependant, certaines universités américaines réclament un score de 100 points IBT (cf site de la MICEFA)

En raison de la crise sanitaire, la MICEFA peut exceptionnellement accepter les dossiers sans score officiel jusqu'à la fin décembre. Cependant, si un étudiant n'obtenait pas un score de 80/120, elle serait dans l'obligation de refuser le dossier de l'étudiant. Elle les autorise à transmettre leur score TOEFL jusqu'en janvier. Elle accepte la version TOEFL "Home Based" mais ne peut garantir que tous ses partenaires l'accepteront.

» **Renseignez-vous sur l'offre de formation des universités partenaires de la MICEFA** (sur le site de la MICEFA dans les documents en téléchargement)

» **Vous devrez choisir 3 universités dans 3 états différents (plus d'information)**

Quelques postes de "research & teaching assistant " peuvent être accordés à des étudiants au moins titulaires de la licence et/ou ayant une expérience de l'enseignement.

Candidature MICEFA

Le dossier de candidature (French Student Exchange Application Packet) est téléchargeable au mois d'octobre sur le site de la MICEFA.

Le dossier devra être saisi sur ordinateur et transmis par e-mail - mobilite@uvsq.fr - en un seul document PDF (avec toutes les pièces demandées dans le dossier) au Service de la mobilité étudiante avant le **vendredi 4 décembre 2020**.

En raison de la crise sanitaire, la MICEFA demande que le MICEFA Code of Conduct (qui normalement est signé lors des entretiens) soit signé dès le dépôt du dossier de candidature.

De plus, il faudra attendre que vous soyez pré-sélectionné(e) par l'UVSQ, pour envoyer vous-même les chèques à la MICEFA par la Poste.

Il faudra également attendre votre pré-sélection par l'UVSQ, pour que les personnes qui

rédigent vos lettres de recommandations les envoient par courrier postal ou par e-mail à la MICEFA.

» **La sélection**

Une pré-sélection est effectuée par l'UVSQ, avant l'envoi des dossiers à la MICEFA. Les étudiants pré-sélectionnés passeront un entretien avec la MICEFA **mi-janvier de l'année en cours.**

En raison de la crise sanitaire, la MICEFA a pris la décision de faire les entretiens académiques avec les étudiants de façon virtuelle pour respecter au mieux les gestes barrières contre la COVID 19.

Frais engagés pour ce programme

Frais de dossier MICEFA

1 chèque de 200 euros à l'ordre de "Association MICEFA" qui sera encaissé dès réception de votre dossier (remboursable si désistement avant le 1er mars)

1 chèque de 100 euros à l'ordre de "Association MICEFA" qui sera encaissé après acceptation de votre candidature par l'Université américaine (aux alentours du mois de juin).

Les deux chèques sont à libeller à l'ordre de la MICEFA.

Frais de visa : environ 100 euros

Afin de pouvoir subvenir à vos besoins, lors de votre séjour aux Etats-Unis, vous devez disposer d'environ 1000 dollars par mois de séjour, en plus du voyage et de l'assurance spécifique maladie-responsabilité-rapatriement. Ces frais varient selon la ville et l'état où est localisé l'Université et la possibilité ou non de loger en résidence universitaire.